

Bretagne : Intermarché stoppe les abattages casher et halal pour le bien-être animal



Article rédigé par *L'Union*, le 30 juillet 2022

Source [L'Union] : La société SVA Jean Rozé, associé au groupe d'Intermarché, a arrêté l'abattage des animaux depuis le 1er juillet 2022.

Pour contribuer au [bien-être animal](#), la société SVA Jean Rozé (associé à Intermarché) a cessé d'abattre les animaux depuis le 1er juillet 2022, mais cette nouvelle n'a pas eu un réel impact à cause d'une faible communication.

Plus précisément, la société ne réalise plus d'abattages d'animaux dédiés à la consommation musulmane (halal) et juive (casher). En règle générale, l'étourdissement de la bête doit être effectué avant de l'abattre. Toutefois, pour les rites religieux, cette pratique n'est pas nécessaire car le but est de «*garantir le libre exercice des pratiques religieuses*» indique le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté [alimentaire](#).

Les deux abattoirs de la société souhaitent accompagner «*la prise de conscience sociétale*» et le groupe Mousquetaires déclare que «*les attentes générales de la société concernant la bientraitance animale ont très significativement évolué au cours des dernières années.*» Et les abattoirs souhaitent s'y adapter, quitte à se priver d'un marché, informe le journal [20 minutes](#).

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

30/07/2022 05:06